

# VANUATU

Le Vanuatu, un archipel du Pacifique Sud constitué de plus de 80 îles et atolls, s'étend sur 1 300 km du nord au sud et possède une grande richesse en vie marine et forêts tropicales. Les îles sont, en grande partie, montagneuses et d'origine volcanique avec un climat tropical ou subtropical. Près de 80 % de la population vit en zone rurale. Le Vanuatu est membre du Forum des îles du Pacifique, du Programme régional océanien de l'environnement et de la Communauté du Pacifique.

## FLORE ET FAUNE

La flore comprend un millier d'espèces de plantes vasculaires dont 150 endémiques, 158 espèces d'orchidées et 21 de palmiers. L'archipel possède 121 espèces d'oiseaux dont 7 endémiques et 80 espèces de papillons. Les seuls mammifères du pays sont représentés par 12 espèces de chauves-souris. Le monde sous-marin et les volcans restent peu explorés. Le pays trace la limite orientale de l'aire de distribution du Crocodile de mer, le plus grand reptile au monde, et abrite l'Iguane à bandes des Fidji, une espèce menacée. Les espèces mondialement menacées comprennent 8 mammifères (32 % des espèces évaluées, mais 7 autres espèces sont à données insuffisantes), 7 oiseaux (8,2 %) et 14 poissons (20 %, 16 espèces à données insuffisantes).

## SERVICES RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES

Pour la plupart des ressources, les communautés rurales sont tributaires de leur environnement immédiat pour leur subsistance ou leurs revenus. A cet égard, les récifs coralliens du Vanuatu sont particulièrement importants et leur dégradation en est d'autant plus inquiétante. Les menaces sur la biodiversité varient d'une île à l'autre : espèces envahissantes, pollution d'origine terrestre sur l'environnement marin, extension de l'utilisation des terres et défrichement dans les secteurs de captage d'eau douce.

## GOVERNANCE

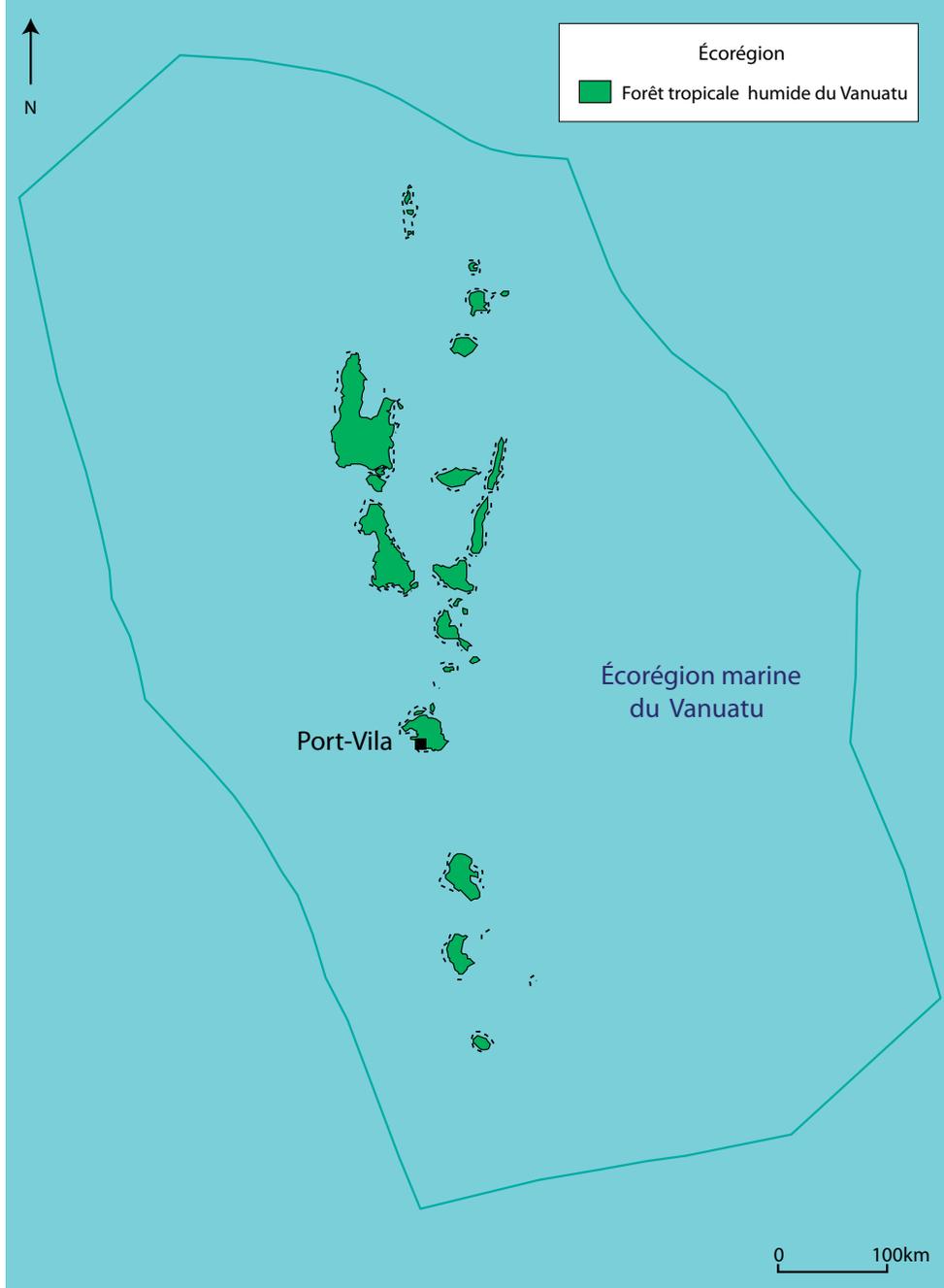
La Constitution garantit un droit foncier traditionnel inaliénable sur les terres et leurs ressources. Le système de conservation de la nature est caractérisé par des restrictions communautaires ou imposées par les chefs (tabous) et par un grand nombre de petites aires protégées gérées au niveau local. La loi sur la conservation et la gestion de l'environnement (2003) établit le cadre légal pour la protection des espèces et le classement d'aires de conservation. La réglementation de la pêche a été amendée pour réduire le déclin d'espèces à grande valeur économique et une base de données sur les espèces envahissantes a été développée. La nouvelle politique sur la biosécurité réglemente l'introduction d'organismes vivants mais les capacités de suivi et de contrôle de l'expansion des espèces envahissantes sont limitées.

Renforcement  
de la gestion  
communautaire  
des ressources marines

Les récifs coralliens du Vanuatu sont vitaux pour 80 % de la population.

Grâce aux petites subventions du FEM, 17 communautés locales de 10 îles seront formées au suivi des écosystèmes de récifs coralliens afin d'améliorer les décisions de gestion et la conservation des aires protégées dans leurs zones.

Les résultats du suivi seront compilés dans une base nationale de données qui contribuera, à son tour, au système mondial de suivi des récifs.



Superficie

12 189 km<sup>2</sup>

ZEE

530 162 km<sup>2</sup>

Population

2009 243 304

2020 307 000

Densité de population

19,7 hab./km<sup>2</sup>

Produit intérieur brut

*en parité de pouvoir d'achat par habitant*

4 737 \$

Index de développement humain

0,69

## PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS

Les forêts pluviales du Vanuatu, qui caractérisent les grandes îles, constituent une écorégion terrestre. Des récifs coralliens frangeants encerclent la plupart des îles. L'habitat humain est concentré sur les plaines du littoral des plus grandes îles tandis que l'intérieur montagneux est relativement intact. L'archipel s'inscrit dans le Point chaud de la biodiversité des îles de la Mélanésie orientale.

COUVERTURE FORESTIÈRE : 3 644 km<sup>2</sup>, 30 % du territoire (FAO, 2005)

ZONES HUMIDES : 64,38 km<sup>2</sup>, 0,5 % du territoire

Aires protégées terrestres			% du territoire
Cat. UICN VI	2	66,77 km <sup>2</sup>	0,55 %
Aires protégées marines	16	-	

Espiritu Santo, la plus grande île de Vanuatu, abrite toutes les espèces d'oiseaux endémiques au pays, y compris le Stourne d'Espiritu Santo, une espèce vulnérable n'existant que sur cette île. L'île possède un vaste pan de forêt pluviale originelle et une grande diversité de papillons et d'orchidées. Le plus grand site national de conservation, la zone de Vatthe (littéralement "l'œil de la mer") se trouve sur la côte nord. Plus de 260 plantes traditionnellement utilisées servent aux cérémonies coutumières, à la construction ou à des fins médicinales.